



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cergy-Pontoise, le 20 mars 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **COVID-19 : Renforcement des mesures de police administrative pour freiner l'expansion de l'épidémie**

Depuis le 20 mars, le Val-d'Oise, à l'instar de quinze autres départements, doit mettre en œuvre des mesures fortes de freinage supplémentaires en raison de l'état dégradé de la situation épidémique.

En effet, depuis 4 semaines, les indicateurs de suivi épidémiologique traduisent une forte augmentation de la circulation du virus. Ainsi, le taux d'incidence a progressé de 272 points pour s'élever à 578 le 19 mars 2021 et le taux de positivité a augmenté de près de 4 points pour atteindre 13,3 % à cette même date, ce qui correspond à plus de 7 200 nouveaux cas par semaine. Cette situation conduit notamment à une saturation du système hospitalier : 64 patients atteints de la Covid-19 sont à ce jour en réanimation, soit plus de 110 % de la capacité totale d'accueil en réanimation du département.

Dans ce contexte, en compléments des nouvelles mesures gouvernementales et afin de renforcer les dispositifs déjà en place pour freiner l'épidémie de Covid-19, le préfet du Val-d'Oise, par arrêtés préfectoraux, et jusqu'au 16 avril 2021 inclus, a reconduit :

- la limitation des marchés forains aux seules ventes de produits alimentaires les samedis et dimanches,
- l'interdiction des fêtes foraines et des manèges,
- l'interdiction des brocantes et vides-greniers dans l'espace public et les lieux accessibles au public,
- l'interdiction de la consommation d'alcool dans l'espace public,
- l'interdiction des barbecues dans l'espace public et les espaces accessibles au public,
- la suspension de la dérogation permettant à certains restaurants d'ouvrir à des fins de restauration collective.

En outre, a été décidé la limitation de l'accès à la base de loisirs de Cergy-Pontoise aux seuls promeneurs et sportifs à pied et à vélos. Sont ainsi interdits l'accès en véhicule motorisés aux différents parkings, les barbecues, les repas de plein air et toutes activités commerciales et d'animation.

Par ailleurs, les magasins de vente et centres commerciaux dont la surface commerciale utile est supérieure ou égale à dix mille mètres carrés demeureront fermés jusqu'au 16 avril inclus.

Parallèlement, la campagne de vaccination se poursuit activement. Au 19 mars au matin, 110 202 personnes sont vaccinées dont 30 134 ont reçues leur deuxième injection. La mobilisation de tous les acteurs permet au Val-d'Oise de se situer au troisième rang national s'agissant de la couverture vaccinale des personnes de 75 et plus, susceptibles de développer une forme grave de la maladie.

Le préfet du Val-d'Oise rappelle l'importance de la mobilisation collective dans la lutte contre le virus avec une stricte application des gestes barrières, la limitation des rassemblements à 6 personnes dans l'espace public et le respect des nouvelles mesures mises en œuvre. Les forces de l'ordre sont mobilisées afin d'en assurer le respect.

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Bureau : 01 34 20 94 58  
Portable : 06 80 28 62 40  
Mél : pref-communication@val-doise.gouv.fr

5, Avenue Bernard Hirsch  
95010 Cergy-Pontoise Cedex